



Air France



Info

## CAMPAGNE 2022 DE TRANSFERT D'HEURES DU CET VERS PERCOL ET/OU PERO

L'épargne retraite en entreprise fait partie de la loi pacte votée en 2019 .  
Celle-ci donne la possibilité de transférer des heures du CET vers les nouveaux dispositifs **PERCOL**  
et **PERO** à hauteur de 10 jours par an maximum soit (70 heures/an).



Pour rappel :

- ☐ **PERCOL** : Plan épargne retraite collectif qui est ouvert à tous les salariés et géré par ARIAL CNP Humanis Malakoff.
- ☐ **PERO** : Plan d'épargne retraite obligatoire est ouvert aux cadres et géré par NATIXIS Inter épargne.

La campagne 2022 est ouverte depuis le 1 juin et se clôturera le 7 juillet

La campagne s'effectue exclusivement via les e-services RH >[Lien mode d'emplois](#)<

Lien article pour en savoir plus >



Votre équipe Cargo

**CFE-CGC Air France**

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France  
(+33)1.41.56.04.70 - [dome.cfecgcaf@gmail.com](mailto:dome.cfecgcaf@gmail.com) - [www.cfecgcaf.org](http://www.cfecgcaf.org)

